



## **Compte rendu du Comité Social d'Administration de la Cour de cassation du 17 juin 2024**

A l'ordre du jour de ce comité d'action social d'administration de la Cour de cassation ont été examinés les points suivants :

- Validation du procès-verbal du 27 novembre 2023

### ***Points d'information sur :***

#### **I- Réorganisation des services supports de la Cour de cassation.**

Pour information, le service administratif de gestion budgétaire et informatique **SAGBI** est réorganisé.

Il y a maintenant deux pôles :

- le service budgétaire
- le service d'information.

A ce titre, le service des traitements initialement placé sous l'autorité du secrétariat de la directrice de greffe, réintègre le SAGBI.

#### **II- Impact des jeux olympiques sur le fonctionnement de la Cour de cassation.**

Une note va être diffusée, avec les différentes périodes des JO à savoir :

- du 26 juillet au 11 août 2024,
- puis les JO Paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024.

Du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2024 : fonctionnement normal de la Cour.

Du 18 au 25 juillet 2024 : télétravail fortement recommandé.

**Le 26 juillet 2024** : les agents seront placés en autorisation spéciale d'absence ASA.

Du 27 juillet au 11 août 2024 : fonctionnement normal de la Cour.

Du 12 au 27 août 2024 : fonctionnement normal de la Cour.

En ce qui concerne les QR codes, aucun retour n'a pas transmis par la Préfecture de police de Paris, Une autre solution semble se profiler à savoir l'établissement d'une liste nominative des magistrats et agents présents sur site afin de pouvoir accéder à la Cour de cassation (solution en pourparlers).

#### **III- Réformes législatives**

Projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (projet de texte adopté par le parlement le 10 avril 2024 et publié le 21 mai 2024 au JO)

Par conséquent, certains des articles du COJ vont être modifiés.

#### **IV- Réformes de la Cour**

- Révision du protocole des audiences filmées

Après les audiences en assemblée plénière, et en chambre mixte, la possibilité de filmer des audiences de chambre est envisagée, avec l'obtention d'autorisation spécifique à demander et transmettre.

Pour l'instant, seule la « Grand'chambre » de la Cour de cassation est équipée en matériel de captation d'image et de diffusion.

Vraisemblablement et à terme, d'autres chambres de la Cour de cassation seront équipées de ce type de matériel.

- Observatoire des litiges

Trois « Cour d'appel » test **Versailles, Rennes et Nancy** ont transmis des observations au SDER qui travaillera sur le sujet des signalements d'informations procédurales sur de affaires particulières.

- Charge de travail

Les magistrats de la Cour de cassation ont eu à remplir des tableaux en fonction de la charge de travail. Ce document « type » est à l'étude, il sera transmis dès que l'analyse sera faite.

\*

\*

\*

#### **En ce qui concerne le CSA dans sa formation spécialisé (réunion de 15h30)**

##### ***Points d'information sur :***

##### **Conditions et santé au travail :**

#### **I- Bilan sur les actions des assistants de prévention.**

Mme Grégori étant absente, il y a eu un report sur ces questions.

#### **II- Information sur le personnel ayant le titre de « RQTH ».**

En réponse aux demandes de l'UNSA sur le nombre de fonctionnaires déclarés « RQTH » au sein de la Cour de cassation, la direction de greffe de la Cour de cassation nous donne le chiffre de 14 fonctionnaires au greffe et 1 au parquet général.

Suite aux difficultés déclarées sur le déroulement des fonctions des agents du greffe des pourvois, une autre réponse nous a été transmise sur l'état de celui-ci, à savoir un renfort de personnels :

-4 recrutements « adjoint administratif sur dossier sans concours »

-1 greffier pour le 1er septembre 2024 (adjoint de la DG cheffe de service).

### **III-Immobilier**

Point sur l'avancée du projet de restructuration du Palais de justice

L'APIJ entendu par l'intermédiaire de 2 de ses agents a transmis un document annexé au présent PV.

Travaux de réaménagement dans les locaux de la Cour de cassation, il concerne essentiellement le bâtiment B5, soit environ 70 agents de la Cour de cassation.

*Calendrier :*

Des travaux sont encore à prévoir.

Et pour information, le service informatique quitte ses locaux situés actuellement à l'entresol, et sera en place dans ses nouveaux locaux à la mi-septembre 2024.

De nouveaux travaux sont à prévoir durant la période 2025-2030 avec une fermeture de l'accès par la route du Quai de l'Horloge.

### **IV-Numérique**

Un point d'étape sur le projet Nomos 2 nous a été présenté par Mme Marguerite, chargée de mission ainsi que par M. Lebouc, nouveau directeur info.

La séance du CSA Spécialisé a été levée à 15h30.